

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2019

Commune de Bernières-sur-Mer

Département du Calvados

Présents : Monsieur LEPORTIER, Madame LENOEL, Madame TERRIER, Madame PINEAU, Madame GOHORY, Monsieur BENOIST, Monsieur BOUET, Madame LEFEBVRE, Madame POIRIER, Monsieur LAVERT, Madame FLEURY, Monsieur DUPONT FEDERICI, Monsieur LEDUC, Madame VINATIER.

Absents : Monsieur BRIAS pouvoir donné à Monsieur LEPORTIER, Madame DELAVILLE pouvoir donné à Madame TERRIER, Monsieur LOUSSOT pouvoir donné à Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur RETROU

Secrétaire de séance : Monsieur BENOIST

Monsieur LEPORTIER informe les membres du conseil municipal du rajout d'un point à l'ordre du jour :

- Aménagement d'une Aire d'Accueil Mémoirelle et Touristique : attributions des marchés des 2 lots et autorisation de signer les actes d'engagement et toutes pièces relatives aux marchés
-

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 24 JANVIER 2019

Monsieur LEPORTIER demande aux membres du conseil municipal d'approuver le compte rendu du 24 janvier 2019.

Vote : Pour à l'unanimité

RECRUTEMENT DE 4 SAUVETEURS AFFECTES AU POSTE DE SECOURS DE LA STATION DE BERNIERES-SUR-MER EN JUILLET ET AOUT 2019

Monsieur LEPORTIER rappelle que dans le cadre de la convention signée avec la SNSM, la commune doit procéder au recrutement de 4 sauveteurs affectés au poste de secours pendant la période estivale.

Monsieur LEPORTIER demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à recruter 1 chef de poste, 1 adjoint au chef de poste et 2 sauveteurs pour chacun des mois.

Vote : Pour à l'unanimité

FIXATION D'UN TARIF DE LOCATION DE SALLES AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES A LA COMMUNE

Monsieur LEPORTIER informe le conseil municipal qu'étant sollicité par une association extérieure à la commune pour l'utilisation de la salle de la mer, Monsieur LEPORTIER propose de fixer un tarif de location préférentiel qui serait applicable aux différentes associations extérieures à la commune, calculé à hauteur de 50% du prix fixé pour les Bernièrais.

Pour l'année 2019 :

| | |
|---|-----------|
| Salle de la mer – ½ journée (86/2) : | 43 euros |
| Salle de la mer – journée (171 / 2) : | 85 euros |
| Salle de la mer – Week-end (217 /2) : | 105 euros |
| Salle ancienne mairie – ½ journée (47,60/2) : | 24 euros |
| Salle ancienne mairie – journée (94/2) : | 47 euros |
| Salle ancienne mairie – Week-end (171/2) : | 85 euros |

Vote : Pour à l'unanimité

MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LA SNSM D'UN TRACTEUR APPARTENANT A LA COMMUNE

Monsieur LEPORTIER informe le Conseil Municipal que la commune a fait l'acquisition en 2018 d'un tracteur d'occasion d'un montant de 2 500 euros qui a été mis à la disposition de la SNSM.

Ce matériel figurant dans l'inventaire des biens de la commune, il est opportun d'officialiser cette mise à disposition gratuite par délibération.

Vote : Pour à l'unanimité

ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur LEPORTIER indique au Conseil Municipal que le comptable public de la Trésorerie a informé la commune qu'il n'avait pu procéder à différents recouvrements malgré les démarches entreprises pour un montant total de 2 666,36 euros.

Cela concerne principalement des dettes de cantines des années 2011 à 2017.

Monsieur LEPORTIER demande d'accepter l'admission de cette somme en non-valeur et son inscription au budget 2019.

Vote : Pour à l'unanimité

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES NUMERIQUES DANS LES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES DU DEPARTEMENT DU CALVADOS

Monsieur LEPORTIER informe les membres du Conseil Municipal que la bibliothèque du Calvados a pour objectif de favoriser la lecture publique sur le territoire départemental en soutenant un réseau de bibliothèques publiques.

Pour permettre de répondre au mieux aux attentes des usagers et face au caractère incontournable de l'outil numérique, le Département du Calvados a souhaité mettre un accent particulier sur les ressources numériques. Il propose depuis 2012 un service de mise à disposition d'un bouquet de ressources numériques payantes intitulé « *boîte numérique* » et souhaite l'étendre à l'ensemble des bibliothèques publiques partenaires.

Les conditions de partenariat entre le département et la commune font l'objet d'une convention pour mettre en œuvre cette offre de ressource numérique conclue pour une durée de 3 ans du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021. Pour 2019, une participation financière de la commune est fixée à 15 centimes par habitant (358,05 euros) modifiable chaque année par avenant.

Monsieur LEPORTIER demande l'autorisation de signer cette convention avec le Département.

Madame FLEURY explique que ce service existe déjà. De chez soi, les personnes peuvent s'inscrire pour avoir accès à des revues, à de la musique, à des films, au code de la route, à l'aide aux devoirs et à quelques jeux.

Vote : Pour 16 – Madame Fleury ne prend pas part au vote

MODIFICATIONS APORTEES AUX REGLEMENTS INTERIEURS DES JARDINS COMMUNAUX

Monsieur LEPORTIER rappelle qu'était facturé aux 8 occupants des jardins de la rue Maréchal Montgomery le coût de l'abonnement à eaux de Normandie. Cette disposition qui n'était pas actée a fait l'objet d'une remarque de la Trésorerie de Ouistreham. Le problème a été réglé par voie de certificat administratif.

Monsieur LEPORTIER précise qu'afin de remédier à cette situation, il convient de le préciser dans le règlement intérieur signé par les bénéficiaires, et propose d'insérer un article dans le règlement intérieur qui indiquera :

- D'une part la contribution de chacun aux frais d'abonnement,
- D'autre part, au vu de la consommation de chacun, le paiement de l'eau au-delà de 3 m³ accordés.

Un article 3 serait rédigé ainsi :

« Chaque bénéficiaire contribuera annuellement aux frais d'abonnement à Eaux de Normandie sur la base de 1/8^{ème} du coût d'abonnement et supportera les dépenses d'eau chiffrées à partir du relevé individuel de leur compteur au-delà de 3 m³ qui leur sont accordés. »

Et le relevé individuel sera effectué chaque année en décembre.

Monsieur LEPORTIER propose également de supprimer pour les jardins du château et de la rue Maréchal Montgomery la durée d'attribution et remplacer l'article 9 en supprimant durée d'attribution du jardin pour 5 ans par une année renouvelable par tacite reconduction. Les règlements intérieurs seront annulés et remplacés avec ces nouvelles dispositions.

Vote : Pour à l'unanimité

VOTE DES SUBVENTIONS 2019

Monsieur LEPORTIER propose aux membres du conseil municipal de se prononcer sur les subventions aux associations de la commune et autres organismes selon le tableau ci-joint.

Les montants proposés ont été soumis à la Commission Vie Associative avec un maintien au même montant que 2018 pour les subventions de base.

Monsieur LEPORTIER précise qu'il a toutefois été prévu comme l'an passé d'accorder des subventions exceptionnelles examinées au cas par cas.

Monsieur LEPORTIER rappelle que les demandes présentées en cours d'année, en dehors de ce vote, ne seront pas étudiées, et que les conseillers municipaux, membres de bureau d'association, ne devront pas prendre part au vote.

Monsieur LEPORTIER laisse la parole à Madame TERRIER qui va exposer chacune des demandes.

Madame TERRIER rappelle que la réduction de 10% de l'an passé avait été actée pour 2 raisons : pour tenir le budget et participer à l'effort collectif mais aussi pour pouvoir ouvrir les subventions exceptionnelles à de nouvelles associations. En 2018, 21 demandes ont été présentées et 2 subventions n'ont pas été versées pour la non réalisation des projets, ce qui représente en tout une baisse de 6%.

Madame TERRIER présente le tableau des demandes de subventions.

Club de la Chaudière : subvention de 900 euros.

Vote : Pour à l'unanimité

Comité des Fêtes : subvention de 12.000 euros tenant compte de la programmation d'un 5^e vendredi musical.

Vote : Pour à l'unanimité

Jumelage Bernières-Eisingen : subvention de 2 000 euros en subvention exceptionnelle.

Vote : Pour à l'unanimité

Jumelage Bernières-Arcade : subvention de 2 000 euros en subvention exceptionnelle.

Vote : Pour à l'unanimité

Québec : subvention de 270 euros et 580 euros en subvention exceptionnelle pour l'accueil d'un vétéran pour le 75^e anniversaire du débarquement. Monsieur LEDUC ne prend pas part au vote.

Monsieur LEDUC précise qu'un trophée sera remis à un vétéran ou à sa famille. Ce trophée sera symbolique de cette époque.

Vote : 16 POUR

Cap Romain : subvention de 1.080 euros.

Vote : Pour à l'unanimité

B.O.N. : subvention de 450 euros.

Vote : Pour à l'unanimité

Les Amis du Livre : subvention de 6.400 euros. Madame FLEURY ne prend pas part au vote.

Vote : 16 POUR

Maison des Canadiens : subvention de 450 euros et 200 euros en subvention exceptionnelle.

Vote : Pour à l'unanimité

Rugby : subvention de 8.100 euros.

Vote : Pour à l'unanimité

Gym Form : subvention de 540 euros.

Vote : Pour à l'unanimité

Société des Boulistes : subvention de 450 euros.

Vote : Pour à l'unanimité

La Bernièraise : subvention exceptionnelle de 2.000 euros.

Vote : POUR à l'unanimité

Nacre Tennis de Table : subvention exceptionnelle de 200 euros.

Madame TERRIER précise que c'est pour l'achat de filets et de séparateurs de table.

Vote : Pour à l'unanimité

RUN IN Bernières : subvention exceptionnelle de 400 euros.

Vote : Pour à l'unanimité

ACCA (chasse) : subvention de 450 euros.

Vote : Pour à l'unanimité

APE : subvention de 450 euros. Monsieur DUPONT FEDERICI ne prend pas part au vote.

Vote : 16 POUR

Asso. Cabines de plage : subvention exceptionnelle de 200 euros.

Vote : Pour à l'unanimité

Quant aux autres associations, il est proposé les montants suivants :

Comité Juno Canada : subvention de 72 euros

Vote : Pour à l'unanimité

Collège de Courseulles : subvention exceptionnelle 1.052 euros.

Madame TERRIER précise que c'est pour le 75^e anniversaire, pour la fabrication de gerbes, que le collège travaille en collaboration avec Madame COLAS qui avait réalisé la fresque à Saint Aubin sur Mer.

Monsieur DUPONT-FEDERICI demande si des événements sont programmés à Bernières ?

Madame TERRIER répond par le positif car il y a 84 élèves du collège qui demeurent à Bernières, et rappelle que le collège de Courseulles est le collège de secteur.

Vote pour à l'unanimité

Musique en Côte de Nacre : subvention exceptionnelle 800 euros – **Vote pour à l'unanimité**

Prévention Routière : 100 euros. – **Vote Pour à l'unanimité**

Westlake Brothers's Souvenir : 90 euros – **Vote Pour à l'unanimité**

Association sportive collège : 50 euros – **Vote Pour à l'unanimité**

La Semaine Acadienne : subvention exceptionnelle de 600 euros si réalisation d'un spectacle sur Bernières.

Vote : Pour à l'unanimité

Madame TERRIER présente les subventions spécifiques :

SNSM : 1.800 euros.

Monsieur DUPONT-FEDERICI demande si Monsieur HAUDRECHY a fait une demande de subvention exceptionnelle ?

Madame LENOEL répond par la négative, le montant de la subvention étant inchangé.

Vote : Pour à l'unanimité

Ecole : 3.400 euros.

Vote : Pour à l'unanimité

CCAS : 12.000 euros.

Vote : Pour à l'unanimité

Monsieur DUPONT-FEDERICI demande suite à la présentation de Monsieur LEPORTIER, si une subvention exceptionnelle est présentée en cours d'année, sera-t-elle refusée ?

FIXATION DES TARIFS D'ACCUEIL AU CENTRE DE LOISIRS DE COURSEULLES-SUR-MER POUR LES FAMILLES BERNIERAISES

Monsieur LEPORTIER rappelle qu'en juillet dernier, le Conseil Municipal a voté l'intégration du Plan Mercredi et la création d'un centre de loisirs basé à Courseulles-sur-Mer.

Monsieur LEPORTIER rappelle qu'avait été indiqué que dans le cadre d'Accueil Collectif de Mineurs (ACM), la participation des familles se ferait en fonction du quotient familial, 4 tranches ont été retenues et que les enfants domiciliés et/ou scolarisés à Bernières bénéficieraient des mêmes tarifs que les enfants habitant Courseulles-sur-Mer.

Monsieur LEPORTIER informe le Conseil Municipal qu'il a été convenu avec la commune de Courseulles-sur-Mer que la facturation aux familles de Bernières serait effectuée par les services de Bernières sur la base d'un tarif fixé par la commune de Bernières.

Monsieur LEPORTIER propose de fixer les tarifs du Centre de loisirs en conformité avec le cadre tarifaire préconisé par la CAF, qui correspondent aux tarifs appliqués pour les Courseullais selon le tableau remis.

Monsieur DUPONT-FEDERIC demande combien d'enfants sont inscrits ?

Madame LENOEL répond 15 enfants en moyenne.

Madame LENOEL précise que le prix de la journée est de 46,60 euros, et que 71% du coût sont supportés par la commune. Parmi ces familles, la majorité relève des quotients familiaux les 2 plus élevés, et que nous pouvons en déduire que les revenus des familles bernièresaises, qui utilisent le centre de loisirs, sont assez élevés. 72% des familles utilisatrices du centre de loisirs sont facturées sur le quotient familial le plus fort.

Madame FLEURY & Monsieur DUPONT-FEDERICI font remarquer que 15 enfants, c'est peu important par rapport au nombre d'élèves scolarisés à Bernières.

Monsieur LEPORTIER remarque que cette prestation a été la solution pour répondre à un besoin, étant donné que le centre de loisirs de l'ADAJ ne répondait plus aux attentes des parents sur Bernières.

Monsieur DUPONT-FEDERICI pense que la distance est un problème.

Monsieur LEPORTIER lui répond que cette distance ne représente que 2 kms.

Madame LENOEL précise que les parents se croisent, finissent par se connaître et peuvent organiser du covoiturage.

Monsieur LEDUC dit que c'est une bonne idée, que ça représente une vie sociale.

Vote : 15 pour – 3 abstention (Madame FLEURY – Messieurs DUPONT-FEDERICI & LOUSSOT)

AMENAGEMENT D'UNE AIRE D'ACCUEIL MEMORIELLE ET TOURISTIQUE : PROCEDURE ADAPTEE. ATTRIBUTION DES 2 LOTS (LOT 1 : VRD & LOT 2 : AMENAGEMENT PAYSAGER)

Monsieur LEPORTIER rappelle que dans le cadre de l'aménagement de l'Aire d'Accueil Mémoirelle et Touristique, validée en conseil municipal le 24 janvier dernier, une procédure adaptée a été lancée le 6 février dernier par voie dématérialisée et par insertion dans le Ouest France des 9-10 février 2019. Pour information 3 critères ont été énoncés (prix 50% - valeur technique : 30% et délai : 20%).

Monsieur LEPORTIER informe que la Commission d'Appel d'Offre réunie le 5 mars 2019 a examiné les 8 différentes propositions : 4 propositions pour le lot 1 dont une lettre d'excuse, et 4 propositions pour le lot 2.

Monsieur LEPORTIER rappelle qu'avait été décidé, concernant le lot 1 :

- une offre de base comprenant la chaussée, le stationnement, les trottoirs, le pluvial, la placette et la signalétique ;
- une tranche optionnelle : le rabattement de la nappe ;
- deux prestations supplémentaires éventuelles (PSE) : trottoir béton jusqu'à la digue et trottoir béton parking Est Voie du Débarquement.

Monsieur LEPORTIER indique que la commission d'Appel d'Offre a décidé de retenir l'offre de l'Entreprise Martragny (354 773,56 €HT offre de base + 195 €HT + 7 991,18 €HT + 14 865,27 €HT), considérant l'offre de Jones TP comme irrégulière conformément à l'article 60 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 et de l'ordonnance du 23 juillet 2015, au vu de certains prix de l'offre qui paraissent anormalement bas.

Concernant le lot 2, la Commission d'Appel d'Offre a décidé de retenir l'offre d'IDVERDE pour 52 010,39 € HT.

Monsieur LEPORTIER demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer tout acte nécessaire à la passation de ces marchés.

Vote pour à l'unanimité

Questions diverses :

- Monsieur LEPORTIER informe le Conseil municipal du projet de TEOMI se substituant à la redevance incitative, et pour laquelle un dossier a été remis à chaque conseiller en début de séance.

Madame LENOEL présente une note synthétique de l'étude demandée par l'intercommunalité.

Monsieur LEDUC demande si il n'est pas souhaitable que l'intercommunalité informe les habitants vu l'intérêt et l'obscurité du dossier.

Madame LENOEL précise que la communication était préconisée par l'étude.

Monsieur LEPORTIER répond que si le vote valide une mise en place pour 2020, la communauté Cœur de Nacre aura 1 an pour communiquer.

- Monsieur LEDUC fait remarquer que la pendule de l'Office de Tourisme n'est jamais à l'heure. Serait-il possible de remédier à cet état de fait.
- Monsieur LEPORTIER revient sur le complément du vague infos, en précisant que le terme « complément » le gêne dans la mesure où ce n'est pas un complément, car le journal « Vague d'infos », est dédié à la promotion et la mise en valeur de toutes les activités des associations culturelles et sportives de la commune. Monsieur LEPORTIER précise également qu'il avait été clair et transparent sur le refus de diffuser cet article à charge. Monsieur LEPORTIER rappelle sur pour toute commune de moins 3 000 habitants et l'absence de règlement intérieur, il n'y a pas d'obligation à diffuser les articles de l'opposition ; ces deux points réglementaires n'étant pas réunis, rien l'oblige à diffuser cet article.

Monsieur LEPORTIER tient à préciser également les éléments suivants :

1. Le départ de la cellule emploi. Ce n'est pas une compétence communale mais intercommunale, et que Madame TERRIER et lui-même ont tout fait pour garder ce service sur la commune, mais que la décision était déjà prise par la communauté Cœur de Nacre.
2. Le Centre de Loisirs fut une proposition alternative à l'ADAJ qui ne répondait plus aux besoins des Bernièrais (- de 7 enfants inscrits à la fin).
3. En ce qui concerne la réalisation de travaux en 2018, Monsieur LEPORTIER rappelle que les travaux d'accessibilité à la mairie ont été réalisés, que les travaux de l'agence postale également, pour continuer à garder ce service public au sein de notre commune.
4. L'agence Postale, Monsieur LEPORTIER rappelle que si le conseil municipal avait refusé d'installer une agence postale au sein de la mairie, ce n'est pas 6 heures de moins, mais l'absence totale d'un service car La Poste fermait le bureau de poste.

Monsieur DUPONT FEDERICI demande pourquoi ne pas ouvrir plus longuement l'agence postale maintenant que c'est une compétence communale, et qu'un demi-poste est créé.

Monsieur LEPORTIER répond qu'il y a un travail avant et après l'ouverture de l'agence au public.

5. Quant à l'augmentation des taux d'imposition, Monsieur LEPORTIER rappelle que l'endettement par habitant est de 103 euros par Bernièrais, alors que ce dernier n'est que de 87 euros pour le Département, 91 euros pour la Région et 95 euros au niveau national.

Monsieur DUPONT-FEDERICI répond que l'investissement (agrandissement du groupe scolaire, salle omnisport...) est utile à la population d'où l'endettement.

Monsieur LEPORTIER informe Monsieur DUPONT FEDERICI que la salle omnisport ainsi faussement dénommée, n'est ni plus ni moins qu'un terrain de tennis couvert et que la pratique d'autres sports est impossible (salle construite à compter de 2012).

Monsieur LEPORTIER rappelle que le remboursement du capital représente 155 000 euros par an.

Monsieur DUPONT-FEDERICI rappelle que Monsieur LE GROS, le trésorier de Ouistreham, a confirmé que l'emprunt était possible.

Madame LENOEL précise que oui l'emprunt est possible mais comment la commune remboursera le capital avec la baisse des recettes d'investissement.

Commission Plénière : jeudi 28 mars 2019 à 20 heures

Conseil municipal pour vote du budget primitif : jeudi 4 avril 2019 à 20 heures

Fin de la séance : 21h40

Le Maire

Denis LEPORTIER



Secrétaire de séance

Michel BENOIST

